

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

**Extrait du Registre des
Délibérations****Conseil Communautaire,
Séance du : 10 avril 2025**L'an Deux Mille vingt-cinq, le 10 avril à 18h00,
le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le
04 avril 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire à la
salle du Conseil, à Fumel sous la Présidence de Monsieur
Didier CAMINADE, Président**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, LESTIEU Daniel, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**Madame et Messieurs **VIGNEAU Céline, ALBASI Maxime et PICCOLI Jacques.****Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**Monsieur **QUEYREL Jean-Marie** représenté par Monsieur **MALBEC Sébastien.****Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**Madame **CONGÉ Marie-Yvonne** procuration à Monsieur **SÉGALA Jean-François,**
Madame **GRIFFEILLE Martine** procuration à Monsieur **THÉLIOL Jean-Jacques,**
Monsieur **JURQUET Bernard** procuration à Monsieur **SCHMITZ Jean-Marc,**
Monsieur **LABROUE Cédric** procuration à Monsieur **BROUILLET Jean-Jacques,**
Madame **PINSOLLES Sophie** procuration à Madame **VIDAL Aline,**
Madame **STREIFF Céline** procuration à Monsieur **SOTTORIVA Olivier.**Secrétaire de Séance :
GARGOWITSCH Sophie**Conseillers en exercice : 50
Présents (titulaires et suppléants) : 41
Pouvoir(s) : 6
Votants : 47****N°2025B25DAF : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES AU TITRE DE
L'EXERCICE 2024**

Madame Marie COSTES, Vice-présidente expose que l'article 11 de la loi du 08 février 1995 prévoit que les collectivités territoriales et un certain nombre d'établissements publics doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Ce bilan est annexé au Compte Financier Unique de l'établissement public.

AR Prefecture

047-200068930-20250410-2025B25DAF-DE

Reçu le 16/04/2025

Publié le 16/04/2025

Elle indique que pour les établissements publics, ce bilan porte sur les acquisitions et cessions effectuées par la collectivité elle-même ou par toute personne publique ou privée agissant sur le territoire de cette collectivité dans le cadre d'une convention conclue avec elle.

Madame la Vice-présidente souligne que les acquisitions et les cessions immobilières au titre de l'exercice 2024 sont répertoriées sur un bilan figurant en annexe et qu'il a lieu d'en délibérer.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire**

1°) - Approuve les états des acquisitions et des cessions immobilières 2024 joints en annexe ;

2°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 10 avril 2025

La Secrétaire de séance,



Sophie GARGOWITSCH

Le Président,



Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 16 avril 2025

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 16 avril 2025
